



- Accord d'usage -

Le présent accord d'usage est conclu ce jour entre l'association des lieux La Talvère d'une part et l'usagère d'autre part. Il permet de définir et délimiter les usages confiés à l'usagère, et prend fin à la fin de la période mentionnée.

Nom de l'évènement / de l'usage :

Personne référente : Nom/Prénom Mail Tél.....

Référent.e de la Talvère : Nom/Prénom Mail Tél.....

1 – Quand ?

usage ponctuel du/...../..... au/...../....., chaque jour deh..... à h.....
le dernier jour jusqu'à h.....

usage régulier : tous les oujour(s)/semaine mois (estimés).
sur la période du/...../..... au/...../..... (période maximale de 6 mois à renouveler).
deh..... àh..... ou entreh..... eth.....

Dès qu'ils sont connus, les créneaux jours/horaires sont à renseigner par l'usagère dans le planning affiché à la maison et l'agenda en ligne (cf notice d'utilisation), en précisant l'exclusivité de l'usage le cas échéant.

2 – Quel(s) espace(s) de la Talvère :

Toute la maison (incluant cour et toilettes sèches extérieures)

Uniquement :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> pièce sud | <input type="checkbox"/> cuisine |
| <input type="checkbox"/> pièce nord | <input type="checkbox"/> dortoir (grenier) |
| <input type="checkbox"/> bureau | <input type="checkbox"/> cour |

Espaces proches :

fournil jardinet

Espaces de stockage :

grange sous la grange
 poulaillers magasin

3 – Usage accueillant du public et usages simultanés :

L'usagère accueille du public (bénévoles, clients, formateur.ices, stagiaires...) sur les lieux. oui non

Si oui, précisez le nombre de personnes présentes pendant l'usage : personnes.

Elles devront adhérer à La Talvère : s'inscrire sur le cahier des adhérents + payer une adhésion libre.

Cet usage nécessite la mise à disposition exclusive ? (autres usages simultanés impossibles) oui non

L'usage de la cantine reste ouvert à des usagères extérieur.es à cet usage : oui non

Précisions si besoin :
.....

3 – Ressources :

Repas vous amenez votre propre nourriture

Autres vous amenez

4 – Contribution :

La contribution est libre et consciente. Les ressources et dépenses engagées par un usage seront visibilisées au moment du temps d'accueil avec l'usagère. Cette contribution sera versée en liquide ou en chèque dans la boîte-à-sous ou par virement sur le compte de la Talvère.

5 – Engagement, révocabilité et assurance :

L'usagère s'engage à respecter le Règlement Intérieur de la Talvère qui inclut le soin des lieux et de son matériel, ainsi que les usages mentionnés ci-dessus. La Talvère **se réserve le droit de rompre l'accord** en cas de non-respect de celui-ci par l'usagère. En cas de dégradations, la responsabilité civile de l'usagère sera engagée.

Date : Le..... /...../.....

Signatures :

L'usagère	Membre permanente de la Talvère
-----------	---------------------------------